Santé publique et développement: actions dans le domaine du SIDA dans les PVD, programme d'assistance 1997-1999

1995/0164(SYN) - 29/10/1996

En adoptant le rapport de Mme ANDRE-LEONARD, la commission du développement et de la coopération a décidé de redéposer en seconde lecture les amendements que le Conseil n'a pas retenus dans sa position commune. Elle demande que le programme d'assistance aux PVD pour combattre l'expansion du VIH/Sida développe des stratégies visant à: promouvoir une politique efficace de prévention de la transmission de VIH/Sida par voie sexuelle, périnatale et sanguine, ainsi que de prévention et de traitement des maladies sexuellement transmissibles; - enrayer le cycle "pauvreté-instabilité-VIH/Sida" en accordant une attention particulière aux groupes à risque (réfugiés, migrants, travailleurs itinérants, militaires, détenus et prostitués,...); - renforcer le secteur des soins de santé et les secteurs sociaux (cours d'éducation sexuelle aux jeunes respectant leur identité culturelle); - promouvoir une politique visant le respect des droits de l'homme fondamentaux au sens des décisions de la 4ème Conférence mondiale sur les femmes réunie à Pékin; Elle demande également que soient menées des actions portant sur: - l'éducation sexuelle et sur la santé de la reproduction; - la promotion des méthodes de dépistage systématique du virus VIH/Sida au sein des populations des PVD; - l'étude de la création d'un fonds de solidarité afin de permettre le traitement des patients atteints du VIH des pays les moins solvables, en coopération avec les Etats et les ONG;- des actions sur la lutte contre la discrimination, la stigmatisation et /ou le cantonnement dans des ghettos, des personnes porteuses du virus.